

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/28/2020031025/justel>

Dossier numéro : 2020-06-28/01

Titre

28 JUIN 2020. - Arrêté ministériel fixant le formulaire type pour la rédaction des rapports d'activités des juridictions disciplinaires visé à l'article 423, alinéa 2, du Code judiciaire

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 10-07-2020 page : 51458

Entrée en vigueur : 20-07-2020

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le formulaire type visé à l'article 423, alinéa 2, du Code judiciaire, est fixé selon les modèles annexés au présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Formulaire type.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 10-07-2020, p. 51459)